

Necker entrepreneur



À l'occasion du bicentenaire de la mort de Jacques Necker, le comte d'Haussonville tint, le 25 novembre dernier, une réception au château de Coppet, ancienne résidence de Necker.

Maître Jean-Denis Bredin de l'Académie française devait y présenter un exposé sur *Necker, la France et la gloire*. N'ayant malheureusement pas pu être présent, il nous a tout de même transmis la version écrite de sa présentation, qui traite des relations entre Necker et l'histoire de la Révolution française.

Le professeur Youssef Cassis, de l'Université de Genève, nous exposa pour sa part l'histoire de divers autres banquiers devenus ministres des finances.

Monsieur le comte quant à lui nous parla principalement d'un prêt de Necker au roi. Avant de diriger le Trésor, Necker lui fut déjà bien utile en étant l'un de ses principaux créanciers. Poursuivant sur cette voie, il prêta notamment deux millions de livres au roi à un taux en dessous du taux du marché de l'époque, prêt que Necker ne récupérera jamais (sa famille le recouvrera 37 ans plus tard). « *Comment l'État gruge les financiers qui lui font confiance* », commenta le comte. Les banquiers devraient-ils en tirer la leçon de ne prêter qu'à d'honnêtes entreprises, plutôt que de se fier aux vaines promesses des politiciens ?

Mais qui était-il vraiment, ce Genevois qui joua un rôle important dans l'histoire française ? Jacques Necker (Genève, 1732 – Coppet, 1804) commence sa carrière par un apprentissage chez un banquier de la place, avant de fonder à Paris, âgé de 30 ans à peine, sa propre banque, la *Thélusson, Necker & C^{ie}*, une entreprise qui allait rapidement s'avérer un franc succès, devenant la première banque de France. À 40 ans, il est riche, et se tourne vers les affaires publiques.

Il entre au service du roi en 1776 et devient rapidement directeur général des finances. N'est-il pas exceptionnel qu'un Genevois, protestant de surcroît, assume une tâche aussi importante dans une monarchie catholique ?

Entreprenant de nombreuses réformes, abolissant certains privilèges, Necker parvient à équilibrer les finances, dont la situation n'était guère brillante. Il réduit le nombre de fonctionnaires, simplifie les procédures, réduit les dépenses. Luttant contre la corruption, il introduit la transparence des finances publiques, qui perdurera aussi bien sous la République que sous la Restauration.

Il refuse toute rémunération et toute indemnité pour son travail acharné. Son but au service du roi n'est pas l'argent, mais la gloire et l'estime publique. Sa fille en dira d'ailleurs qu'il « *n'aimoit vivement que la gloire¹* ». Il veut donner l'exemple d'un ministre vertueux, et nous ne pouvons que l'approuver : n'est-il pas plus légitime et plus admirable de s'enrichir comme banquier plutôt que comme homme d'État ? Sur les impôts, il écrira qu'ils doivent être limités autant que possible : « *Il faut, pour ainsi dire, avoir parcouru tous les abus, avoir apprécié toutes les dépenses, avant de pouvoir dire avec sécurité : ce nouvel impôt qu'on me propose d'ajouter aux charges publiques, est un acte d'administration que la justice avoue²...* »

Lorsqu'il démissionne en 1781, plusieurs autres monarques lui proposent leurs finances à administrer. Necker refuse, restant fidèle à la France. Comme nous l'a montré le texte de Maître Jean-Denis Bredin, le travail de Necker pour le roi fut une série étonnante de renvois, démissions et rappels, ses successeurs étant apparemment incapables de gérer les finances aussi bien que lui (ils se sont défendus en contestant ses résultats). L'opinion publique a joué un rôle important dans sa carrière : très populaire à certains moments, c'est plusieurs fois sous sa pression que le roi dut le rappeler, alors que plus tard il sombrera dans l'oubli.

Banquier à succès, ministre efficace, Necker se met à écrire des livres qui connaissent, pour des traités d'administration financière, un succès remarquable. En particulier, son *Compte Rendu au Roi*, par lequel il vise à rendre public l'état des finances, et dont le produit de la vente est versé à des œuvres de charité. Sa femme fondera d'ailleurs un hôpital, qui existe toujours actuellement.

Son bilan en tant qu'économiste est toutefois plus critiquable : il est l'auteur d'un « *Éloge de Jean-Baptiste Colbert* », le Colbert protectionniste bien connu pour ses interventions étatiques dans l'économie. Dans son *Essai sur la législation et le commerce des grains* (1775) il s'oppose certes à la fixation du prix des grains, mais soutient aussi l'interdiction de leur exportation. Opposé à Turgot et aux physiocrates, il fut critiqué par Molinari³, lequel ne s'y est pas trompé, dans sa *Notice sur Necker* : c'est plus Necker le financier à succès et Necker le réformateur que Necker l'économiste qui méritent notre attention. Comme certains entrepreneurs de notre temps, qui, bien que riches grâce aux possibilités d'une économie libre, se retrouvent à soutenir des mouvements aux idées antinomiques, Necker manquait malheureusement de bases philosophiques et économiques solides. Mais peut-on attendre de tous les entrepreneurs qu'ils soient, en plus d'être de compétents banquiers et gestionnaires, compétents en tant qu'économistes et philosophes du droit ?

Peut-être est-ce aussi parce que, malgré la réflexion des physiocrates, ces bases n'étaient pas encore disponibles, et encore moins diffusées : après tout, il faudra attendre Bastiat (1801-1850) pour ridiculiser le protectionnisme, et d'autres, tel par exemple Benjamin Constant (1767-1830), pour développer vraiment la philosophie du droit libérale. Ce dernier n'est d'ailleurs pas sans rapport avec notre banquier, puisque c'est Madame de Staël, fille de Jacques Necker, qui animera le Cercle de Coppet et pourra, grâce à l'argent de son père, promouvoir la pensée libérale, en particulier celle de Benjamin Constant.

Jan Krepelka, 05.12.2004
sur mandat de Pierre Bessard

1 Mme de Staël, *Du Caractère de M. Necker et de sa Vie privée*, 1804, p.8.

2 *De l'Administration des Finances de la France*, 1784, t. I, p.45.

3 Gustave de Molinari (1819-1912) fut le premier économiste à avoir poussé jusqu'au bout les principes de la propriété privée.